

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*

**L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-18/B-00334
Propriétaire(s) : 2389735 Ontario Inc.
Emplacement : 2265, chemin McGee Side
Quartier : 5 - West Carleton-March
Description officielle : partie du lot 11, conc. 3 (Huntley)
Zonage : RC9 et ME2
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite céder des parties de son bien-fonds au propriétaire du bien-fonds voisin à l'est situé au 3025, chemin Carp.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession et d'une concession de servitude/emprise.

Le terrain qui sera cédé est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire et la partie 2 du plan enregistré 4R-28547 accompagnant la demande. Il aura des façades de 61,5 mètres sur le chemin Carp et de 454,33 mètres sur le chemin McGee Side sur une profondeur irrégulière. Sa superficie sera de 161 987,8 mètres carrés. Cette parcelle sera cédée au 3025, chemin Carp.

Le terrain qui sera conservé est représenté par la partie 2 du plan 4R préliminaire et la partie 12 du plan enregistré 4R-28547 accompagnant la demande. Il aura une façade de 116,68 mètres sur le chemin McGee Side, une profondeur irrégulière de 154,41 mètres et une superficie de 26 018,7 mètres carrés. La parcelle est occupée par des bâtiments d'exploitation situés au 2265, chemin McGee Side.

Il est proposé de concéder une servitude/emprise sur la partie 1 au bénéfice de la partie 2 pour maintenir l'actuelle configuration du drainage.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*